

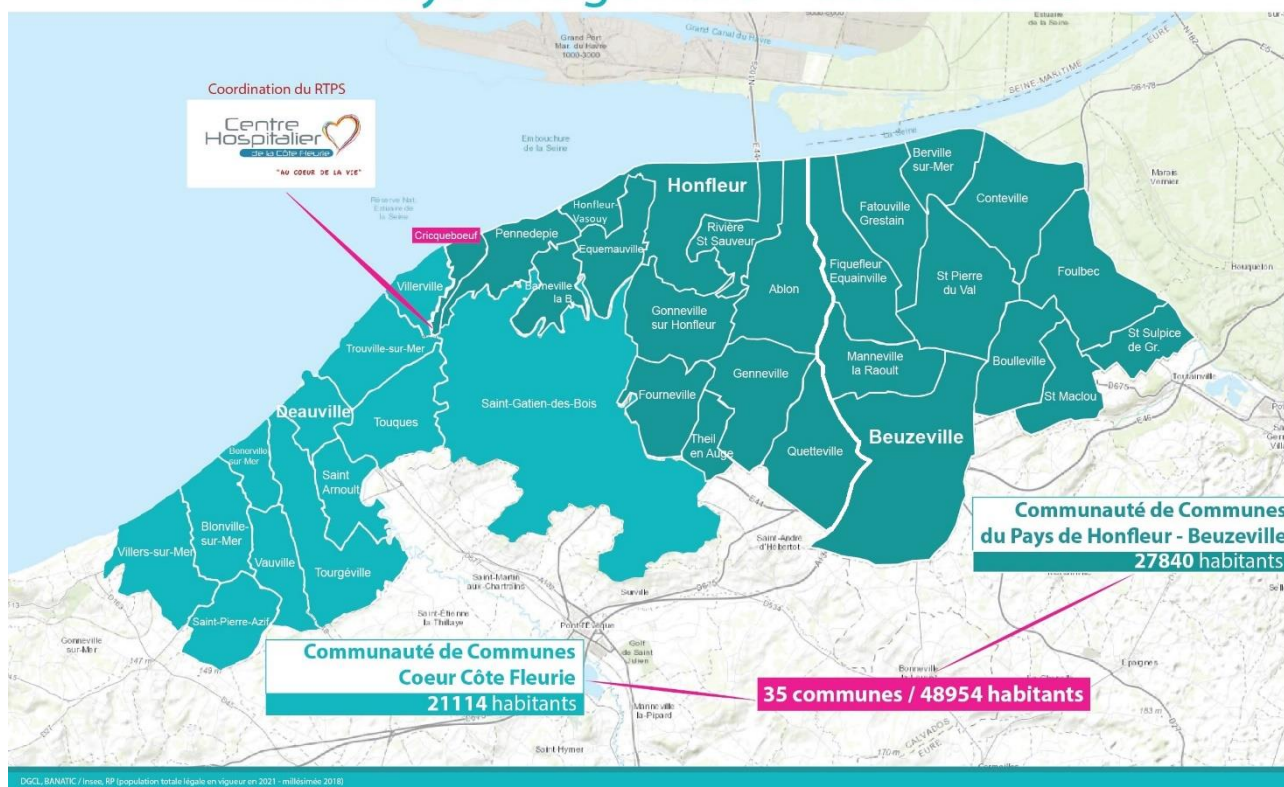
## Réseau territorial de promotion de la santé (RTPS) Pays d'Auge Nord - Côte Fleurie

### Le territoire cible de l'action

Le territoire du Pays d'Auge Nord - Côte Fleurie se caractérise par des **indicateurs de santé** liés à la mortalité prématurée (avant 65 ans) et à la défavorisation sociale plus élevés que la moyenne régionale. Le RTPS répond à des enjeux de santé publique prioritaires pour le territoire en participant au renforcement de la politique régionale sur la promotion de la santé.

La démarche du RTPS est portée par le Centre hospitalier de la Côte Fleurie en partenariat avec les communautés de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville et Cœur de Côte Fleurie. Elle est susceptible de s'étendre à Terre d'Auge, conformément aux **préconisations du Projet régional de santé** (PRS).

## Réseau Territorial de Promotion de la Santé RTPS Pays d'Auge Nord - Côte Fleurie



### Les objectifs du réseau territorial

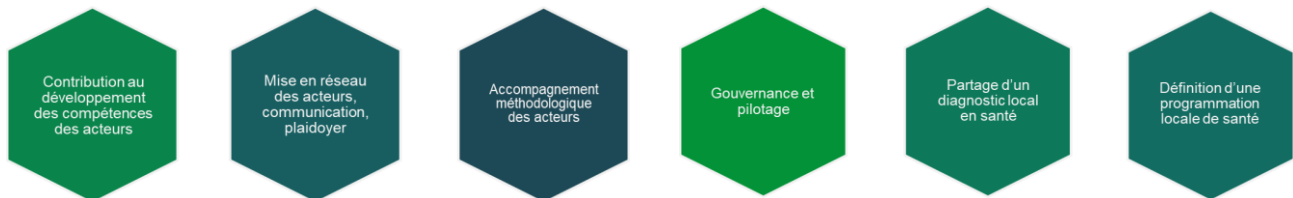
Dans une optique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, les objectifs du réseau territorial de promotion de la santé (RTPS) correspondent à ceux définis par l'ARS et la Région, à savoir :

- ✓ **Accompagner** la politique de promotion de la santé dans le territoire
- ✓ **Contribuer** à améliorer le parcours de santé de la population
- ✓ **Faciliter** l'accès à la prévention et à l'éducation pour la santé des populations les plus vulnérables et sur des territoires identifiés comme prioritaires

## Les missions du réseau territorial

Le RTPS vise à développer la cohérence territoriale en matière de prévention et promotion de la santé. Il a vocation à :

- ✓ **Aider** à l'émergence de projets (information, orientation, sensibilisation)
- ✓ **Conseiller** dans la mise en place et le développement d'actions de prévention, promotion de la santé (accompagnement dans la méthodologie et dans la recherche de financements, proposition de formations locales et régionales)
- ✓ **Mobiliser** et renforcer les compétences des acteurs locaux (soutien à la mise en réseau et animation de groupes de travail thématiques)

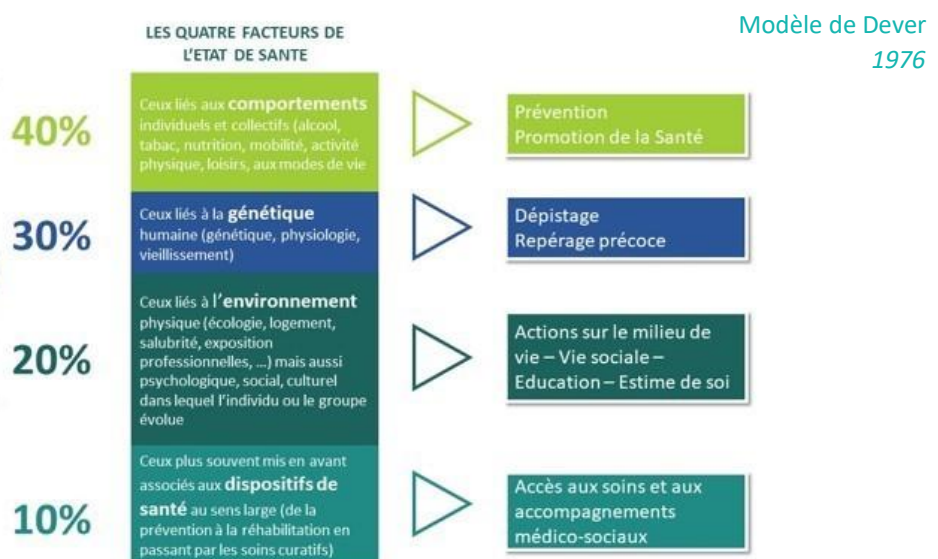


Le territoire du Pays d'Auge Nord - Côte Fleurie a été identifié par l'ARS et la Région comme prioritaire en termes de santé. Afin de cibler au mieux les besoins et faire ressortir les préoccupations communes, le diagnostic doit permettre de mettre en évidence les **problématiques de santé spécifiques au territoire** et les thématiques transversales, répertorier les **acteurs intervenant sur les sujets de santé**, recenser les **projets et dynamiques**. Le réseau est amené à co-construire et suivre un programme local pluriannuel d'actions partagées par les différents acteurs locaux, l'ARS et la Région.

## La promotion de la santé et les déterminants de santé

Dans une **approche globale de la santé**, qui ne se définit pas uniquement en opposition à la maladie, la promotion de la santé permet d'intégrer les dimensions socio-économiques et environnementales dans la compréhension de l'état de santé, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une population. Elle s'appuie sur une pluralité d'acteurs (**élus, professionnels, associations, habitants**), en associant de nombreux secteurs : sanitaire, social et médico-social, éducation, formation, aménagement du territoire, habitat, urbanisme, transports, économie sociale et solidaire, insertion professionnelle, travail, environnement, etc.

PRS de Normandie  
Cadre d'orientation  
stratégique (COS)  
Juillet 2018



Les facteurs qui influencent les conditions de santé et de bien-être de la population interagissent à plusieurs niveaux (combinaison de facteurs individuels, environnementaux et sociétaux). Le RTPS s'intéresse à l'ensemble des **déterminants ayant une relation de causalité avec la santé**.

## Les étapes de la mise en place du réseau territorial à ajuster en fonction de l'évolution du contexte sanitaire

### ➤ DÈS NOVEMBRE 2020

Rencontres avec les acteurs de terrain  
Accompagnement des porteurs de projets  
Participation aux instances territoriales<sup>1</sup> et aux animations régionales

### ➤ DÈS JANVIER 2021

Phase de diagnostic, partie quantitative

### ➤ DÈS MAI 2021

Phase de diagnostic, partie qualitative

### ➤ DÈS OCTOBRE 2021

Restitution de l'état des lieux et analyse partagée  
Approfondissement des problématiques et des pistes d'actions via des ateliers participatifs  
Co-construction d'un programme pluriannuel

### ➤ À PARTIR DE 2022

Mise en œuvre du programme d'actions partagé par les différents acteurs du territoire  
Consolidation et développement du réseau

Grâce à un état des lieux partagé et réfléchi entre les parties prenantes, on aboutira à des axes de travail concertés, inscrits dans la durée. Il est envisagé de travailler d'abord sur le volet quantitatif (**caractéristiques socio-démographiques, état de santé** et inégalités sociales et territoriales) en s'appuyant sur le regroupement et analyse de données statistiques. Le volet qualitatif portant sur **l'optimisation des ressources du territoire** pourra ensuite se baser sur la mobilisation multi-partenaire des acteurs.

## Les thématiques et les perspectives

**Addictions · Compétences psychosociales · Nutrition · Santé environnement · Santé mentale · Sport-santé...**

Le RTPS met au cœur le bien-être et la qualité de vie individuelle et collective, en luttant contre les principales causes de la mauvaise santé. La définition des actions s'inscrit dans les orientations du PRS 2018-2023 et prend en compte le territoire et la population, ainsi que les priorités au niveau du territoire de démocratie en santé. Les thématiques sont abordées en **articulation avec les autres programmes et politiques locales**.

En 2021, il s'agit de :

- **établir un état des lieux** des actions existantes et des ressources disponibles au regard des indicateurs sanitaires et sociaux ;
- **structurer le réseau** autour de la prévention et de la promotion de la santé ;
- **soutenir et impulser le travail en partenariat et l'intersectorialité** pour agir sur les différents déterminants de la santé (la crise sanitaire, économique et sociale contribue à aggraver les inégalités sociales de santé)

### **Le comité technique de promotion de la santé (CTPS)**

Les CTPS ont pour rôle de favoriser la cohérence et l'articulation des politiques locales en matière de santé, participer à l'allocation de ressources du pôle Prévention et promotion de la santé de l'ARS, relayer les orientations de travail des comités de pilotage régionaux. Le caractère interdépartemental du RTPS Pays d'Auge Nord - Côte Fleurie implique que son coordonnateur participe aux réunions des CTPS du Calvados et de l'Eure, à leurs groupes thématiques, aux réunions des coordonnateurs, selon les points à l'ordre du jour.

### **L'animation territoriale par l'ARS et Promotion Santé Normandie**

Des journées d'animation régionale, d'appui à la pratique, de plaidoyer en promotion de la santé réunissant les coordonnateurs en prévention et promotion de la santé dans les territoires de Normandie sont organisées par l'ARS et Promotion Santé Normandie.

---

<sup>1</sup> Territoires de santé du Calvados et du Havre.

## Le comité de pilotage (Copil) et le comité technique (Cotech)

La constitution des instances de pilotage et de suivi doit permettre de déterminer les principes de fonctionnement et de partenariat du dispositif, ainsi que les acteurs associés à chaque étape. Le comité de pilotage (Copil) et le comité technique (Cotech) sont respectivement chargés du pilotage et du suivi – de l'élaboration et de la mise en œuvre – d'un programme pluriannuel impulsant une dynamique territoriale.

Pour que les instances puissent être efficaces en termes de production, il est prévu de focaliser le Copil sur les acteurs décisionnaires majeurs et de diviser le niveau technique en Cotech restreint (composition miroir du Copil qu'il est censé préparer : Centre hospitalier, EPCI, ARS, Région Normandie) et Cotech élargi (séminaire technique et thématique avec une participation élargie au plus grand nombre d'acteurs).

### Schéma d'organisation

